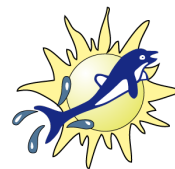


# L'ÉTANG NOUVEAU

Pour la réhabilitation de l'Étang de Berre et de la Durance  
et leur mise en valeur au profit de tous.



Association loi 1901 créée en 1988 Agréée « Environnement » Bouches du Rhône et Vaucluse

Saint Chamas le 22 janvier 2025

Objet : L'Étang Nouveau - Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Le compte à rebours a commencé, 75% des Provençaux sont déjà ou vont être concernés par des restrictions d'eau. La gestion de l'eau de la Durance et de la rivière Durance DOIT CHANGER !

Assez de solutions techno-solutionnistes et dérivationnistes sur l'exutoire du canal usinier EDF qui ne feront qu'empirer les restrictions d'eau, les conflits d'usage d'eau et le changement climatique.

Revenons aux fondamentaux de la Nature.

Rendre son eau à la Durance, c'est recharger ses nappes phréatiques.

Rendre son eau et les matériaux à la Durance, c'est remonter son lit avec le transit des matériaux bloqués ou juteusement vendus ailleurs par les carrières au détriment de la Camargue et du littoral méditerranéen.

Pour le plus grand bien de la ressource EAU, de l'Étang de Berre, de la Crau, de la Camargue, du littoral méditerranéen et de la rivière Durance :

**L'EAU DE LA DURANCE DOIT RETROUVER SON COURS NATUREL !**

**Le système pompage-turbinage (ou STEP) est plus que jamais à l'ordre du jour.**

**Nous vous invitons au débat sur ce sujet lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de L'ÉTANG NOUVEAU.**

Cher(e) Adhérent(e),

Nous vous convions à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association qui aura lieu le :

**SAMEDI 15 MARS 2025 à partir de 15H00**

**à la Base Nautique de Miramas, 3 Chemin des Ragues 13250 SAINT-CHAMAS.**

Amicalement, le Bureau de l'Association

## ORDRE DU JOUR

1 Émargement de la liste des présents, vérification des mandats, renouvellements adhésions\*

2 Désignation du secrétaire de séance

3 Rapport moral et d'activités 2024

4 Rapport financier 2024

5 Élection du nouveau CA (la présente lettre vaut appel à candidature)

6 Orientations à venir :

L'EAU DE LA DURANCE DOIT  
RETROUVER SON COURS NATUREL !

7 Modification des statuts

8 Questions diverses

*Nota : En cas d'empêchement vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir conformément aux statuts.*

**Pour clôturer l'AG**, chacun apportera un mets ou une boisson !

**Adhésion** • 5 € ou 20 € selon vos possibilités : [www.letangnouveau.org/adhesion](http://www.letangnouveau.org/adhesion) • [HelloAsso](http://HelloAsso) • Chèque adressé au siège de l'association • virement à CCP MARSEILLE 0331511C029

**POUVOIR DE REPRÉSENTATION** à confier à un membre qui vous représentera ou envoyer par courrier au siège de l'association ou remplir en ligne sur [www.letangnouveau.org/procuration](http://www.letangnouveau.org/procuration)

Je soussigné Madame, Monsieur :

Demeurant :

Donne pouvoir à Madame, Monsieur :

Aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire du samedi 15 mars 2025 qui aura lieu à la B.N.M, à effet de délibérer sur les points prévus à l'ordre du jour par la convocation

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2025

Signature du mandant précédée de la mention « Bon pour pouvoir »